



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-009

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
Objet : demande d'autorisation de voirie – Elagage avec nacelle,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;  
**Vu** le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,  
**Vu** la demande présentée par les services techniques de la ville pour un élagage avec nacelle,  
**Vu** l'état des lieux,

**CONSIDERANT** que ces travaux effectués à l'aide d'une nacelle nécessitent une modification des règles de stationnement et de circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le pétitionnaire est autorisé à installer un camion nacelle pour l'exécution des travaux sus mentionnés, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions de conditions du règlement de voirie. Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant toute la durée de celui-ci :

- Le jeudi 25 janvier 2024 de 07h00 à 12h00, boulevard François MITTERRAND du boulevard Yvan PELISSIER jusqu'à la rue de la croix blanche.
- Le jeudi 25 janvier 2024 de 13h00 à 16h00, boulevard François MITTERRAND du n°25 jusqu'à la rue du Mail.
- Le mardi 30 janvier 2024 de 07h00 à 12h00, boulevard de VINGRE de la rue Louis MESTRE à la rue des caves vieilles
- Le mardi 30 janvier 2024 de 13h00 à 16h00, boulevard de VINGRE de la pharmacie jusqu'au SPAR.

La circulation pourra être interrompue temporairement selon les besoins du chantier.

**ARTICLE 2 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 : Exécution**

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 18 janvier 2024

Le Maire

  
Grégory DELFOUR

